

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté portant réglementation de l'utilisation des terrains
Honneur et Annexe du stade Alexandre Cueille du samedi 14 au
dimanche 15 janvier 2023 inclus en raison des mauvaises
conditions météorologiques**

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs et rencontres sportives doivent être organisés sur les stades de la Cible et de Laval Verdier les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 janvier 2022,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des terrains Honneur et Annexe du stade Alexandre Cueille et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation des terrains Honneur et Annexe du stade Alexandre Cueille est réglementée à un seul match par terrain pour l'ensemble du week-end, du samedi 14 au dimanche 15 janvier 2023 inclus.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 13 janvier 2023



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY

Transmis au contrôle de Légalité le : 13 JAN. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 13 JAN. 2023

APS_13012023